SANTUÁRIO DE FÁTIMA
SHRINE OF FATIMA

25 novembre 2017

Horaires d’hiver en vigueur à partir du 1er novembre



Horaires d’hiver en vigueur à partir du 1er novembre

Messe de 11h00 à la Basilique de la Très Sainte Trinité

L’horaire d’hiver du programme de célébration du Sanctuaire de Fatima entre en vigueur à partir du 1er novembre.

Les principaux changements sont au niveau des célébrations dans les différentes langues. La messe officielle de 08h00, en italien, et la messe de 15h30, en anglais, ne feront plus partie du programme quotidien.

La messe de 11h00 des dimanches, qui était célébrée sur l’Esplanade de Prière pendant l’horaire d’été, se célèbre désormais à la Basilique de la Très Sainte Trinité.

Les horaires des différentes célébrations sont disponibles sur la page officielle du Sanctuaire de Fatima (www.fatima.pt)

Les célébrations à la Chapelle des Apparitions sont les suivants :

De novembre à Pâques

10h00 – CHAPELET, le dimanche et jours fériés religieux.

12h00 – CHAPELET, de lundi à samedi.

12h30 – MESSE.

14h00 – HEURE DE RÉPARATION au Cœur Immaculé de Marie, le samedi et dimanche (sauf les dimanches à la Carême).

16h00 – CHAPELET, le dimanche et jours fériés religieux.

18h30 – CHAPELET.

19h15 – MESSE, en espagnol, le samedi.

21h30 – CHAPELET, suivi de procession aux flambeaux sur l'Esplanade de Prière (la procession aux flambeaux se déroulent tous les soirs jusqu'à l'Avent ; de l'Avent à Pâques, le samedi et les 12 ; le jeudi, et jusqu'à l'Avent, le chapelet est suivi de procession eucharistique).

---

www.fatima.pt/fr/news/horaires-dhiver-en-vigueur-a-partir-du-1er-novembre